

**Mardi 22 novembre 2022**

**Débat d'orientation générale,**

**Intervention d'André Laignel,**

**Premier vice-président de l'Association des maires de France et des présidents  
d'intercommunalité**

Merci, David, de tes mots amicaux et de tes encouragements. C'est vrai qu'il y a eu, ces derniers jours, deux grands blessés du sport. Benzema, et manifestement, on m'a oublié !

Je voudrais vous dire tout le plaisir qui est le mien de vous retrouver, j'allais dire un plaisir encore plus grand, tout simplement parce qu'il y a quelques jours, je ne savais pas si je pourrais être là à ce moment.

Et me retrouver devant vous, avec vous, lors de ce congrès, c'est évidemment pour moi un immense bonheur, le bonheur des retrouvailles, le bonheur des débats, le bonheur des contradictions, le bonheur des propositions, mais c'est tous ensemble que nous savons l'assumer.

Je suis heureux de vous retrouver, même si – j'ai quand même des contacts, même avec une béquille – je constate que beaucoup d'entre vous sont arrivés ici avec plus d'anxiété que d'espoir. C'est le résultat de cinq années de crises et d'aggravation de la situation de nos communes et intercommunalités, mais c'est aussi l'aggravation de la situation des habitants de chacune de nos communes, et nous le constatons chaque jour. Pour beaucoup d'entre eux, la fin du mois n'est

plus le 25, mais le 18, le 15. Nous voyons, dans nos centres municipaux d'action sociale – n'est-ce pas Luc – monter les demandes de la part de nos concitoyens, et c'est dans cette situation de crises multiples que nous avons, nous, maires de France, à agir, à pouvoir agir.

Il y a eu les Gilets jaunes, les crises sanitaire, économique, sociale, environnementale, civique, et maintenant internationale, et, bien entendu avec comme conséquence, parmi beaucoup d'autres, l'inflation qui taraude chacun d'entre nous au moment où nous sommes censés préparer nos budgets.

Les maires, comme – j'allais dire – toujours, sont en première ligne. Ils font face, quand l'État a souvent été absent, souvenez-vous des débuts de la crise sanitaire, quand il a été imprévoyant, hésitant, et il lui arrive encore aujourd'hui de l'être, et quand il est malheureusement donneur de leçons, nous considérant au mieux comme des supplétifs et au pire comme des incompetents. Rappelez-vous, nous étions trop nombreux, incompetents, et il fallait donc réduire le nombre de maires, d'élus locaux, et probablement sans doute, en arrière-pensée, de nos communes.

Nous n'en sommes plus là heureusement dans le discours, mais dans les faits quotidiens ce n'est pas si simple. Nous avons collectivement, tous ensemble, pendant ces cinq années dernières, pour certains c'est un peu moins, puisqu'ils sont de nouveaux maires parmi nous, mais nous avons tous fait face. Nous avons tous fait face durant toute cette période en apportant la preuve de notre réactivité, de notre initiative, de nos compétences, et démontrant ainsi que la commune, ses équipes de fonctionnaires territoriaux, l'ensemble de ses élus, reste l'incarnation de la proximité, cette valeur qui est de plus en plus importante pour nos concitoyens, qui se sentent tellement isolés dans leur quotidien, dans leurs problèmes.

Mais cela conduit à ce que nous soyons aussi, souvent, et c'est une lourde tâche, à la fois le premier recours des habitants de nos communes, mais aussi, parfois, le dernier espoir, et c'est lourd pour chacun d'entre nous de se sentir cette responsabilité alors que nous avons le sentiment que le pouvoir d'agir n'est plus dans nos possibilités, ne nous permet plus de faire face, de répondre aux problématiques, aux misères auxquelles nous sommes confrontés.

Au moment où nous sommes réunis, en ce moment même, je veux le dire, mais vraiment sans esprit polémique, en ce moment même, nous arrivons aux limites de l'exercice du « pouvoir agir ». Nos moyens d'action se dégradent, j'en reparlerai bien entendu, et pouvoir agir pour juguler la dégradation accélérée de nos services publics et le recours aux moyens de nos communes pour y faire face, cela s'appelle

recentralisation, tutelle, étouffement financier, avec un gouvernement qui, il y a encore seulement quelques semaines, décrivait les communes comme financièrement à l'aise, avec un tas d'or – je rappelle l'expression, tu l'as évoquée aussi, David – sur lequel nous sommes censés être assis.

Je vous en supplie, mes chers collègues, si un seul parmi vous est assis sur un tas d'or, je lui demande de lever la main et de nous dire comment il fait ! Je n'en vois pas, et même la Cour des Comptes, d'ailleurs, qui tenait le même langage sur notre aisance supposée, reconnaît aujourd'hui que la situation est, c'est un mot faible mais pour la Cour des Comptes c'est un mot fort, que notre situation est préoccupante. Je les recevais devant le Comité des finances locales, la semaine dernière, je ne dirai pas que j'ai bu du petit lait parce que c'aurait été un lait amer, mais les entendre enfin reconnaître que la situation financière de nos collectivités est une préoccupation, ça fait quand même chaud au cœur après avoir entendu pendant tant et tant de mois exactement le contraire.

Cette préoccupation concerne aussi bien les services publics nationaux que nos services publics locaux. Je ne citerai que deux services publics nationaux, qui sont sans doute des plus importants pour la nation – je mets à part les pouvoirs régaliens, bien entendu –, c'est l'éducation et la santé. L'éducation, moi je ne sais pas comment c'est dans vos départements, mais dans le mien on n'a jamais connu autant de classes qui soient sans titulaire, on n'a jamais

connu autant de spécialités qui soient sans enseignant et l'on n'a jamais connu une période où il y a aussi peu de candidats aux concours de l'Éducation nationale. L'Éducation nationale, mes chers collègues, est en train de se déliter en profondeur, en profondeur ! Et bien entendu, c'est l'avenir même de notre nation qui est en cause quand son éducation publique n'est plus en capacité de répondre aux besoins élémentaires des générations qui sont les nôtres. En même temps, la crise de recrutement des enseignants, on peut la comprendre. Comparez les salaires des enseignants en France avec les salaires des enseignants des pays voisins. C'est parfois moitié, parfois 50 % de moins. Nos enseignants sont parmi les pays développés les moins pris en considération dans le cadre de leur carrière. C'est un contresens absolu quand on se préoccupe de l'avenir du pays tout entier.

Et la santé, l'hôpital public qui s'assèche, j'allais dire à la fois financièrement, mais cela a commencé depuis longtemps, et qui perd peu à peu ses praticiens, ses personnels infirmiers, bref toutes les spécialités, à tel point que maintenant partout en France on a la menace de fermetures de services. J'ai fait quelques déplacements, moi aussi, en province et dans quelques-uns de mes déplacements j'ai constaté que c'était le service de pédiatrie qui était en danger, et je connais même plusieurs exemples, dont mes voisins de Bourges qui craignaient de perdre leur service de pédiatrie.

Si même on en est à ce que nos enfants ne puissent plus être pris en charge correctement sur

le plan sanitaire, où allons-nous ? Moi j'ai la menace dans ma ville, dans mon centre hospitalier, qu'à partir des jours à venir, je n'aie plus d'urgences la nuit. On me dit « mais que voulez-vous qu'on y fasse, on ne trouve plus de personnel ». Mais je vais faire la même remarque que pour les enseignants : quelle considération, quelles conditions de travail sont offertes à ceux qui travaillent dans nos centres hospitaliers, surtout, j'allais dire, au milieu de l'échelle ou en bas ? Comment voulez-vous être attractifs ? Oui, il y a des crises de vocation mais ce ne sont pas des crises de vocation spontanées, ce sont des crises de vocation qui sont créées par les conditions de travail et de salaire qu'on fait à ces salariés et cela, ce n'est pas acceptable parce que ça casse en profondeur un service public, deux services publics – je pourrais continuer la liste – qui sont fondamentaux pour l'avenir de notre pays.

Préoccupante aussi, la situation par, vous vous en doutez, la dégradation des moyens de nos communes et intercommunalités. On va encore m'accuser d'être polémique, mais je vais argumenter. En cinq ans de crise, cinq ans de crise parce que ça a quasiment été ininterrompu si vous démarrez depuis les Gilets jaunes – et si c'est quatre ans et demi, vous me pardonnerez – on a le sentiment que certains n'ont rien appris.

C'est vrai, David, le ton a changé, nous n'en sommes plus aux invectives. On ne nous ressort plus le « balance ton maire ». Mais si le ton a changé, le fond, lui, est resté le même. Vous en voulez quelques exemples ? Le précédent

quinquennat a commencé par la suppression de la taxe d'habitation. Je ne vais pas revenir sur ses conséquences mécaniques. Mais ce nouveau quinquennat démarre avec la volonté de supprimer la CVAE. C'est quand même extraordinaire que l'État, chaque fois qu'il souhaite faire un cadeau fiscal, ne le fasse pas avec ses propres impôts mais avec les impôts locaux, nous mettant ainsi en tutelle.

Les contrats de Cahors étaient au début du précédent mandat. Eh bien, nous avons maintenant les contrats de confiance. J'avoue que je n'arrive pas à comprendre comment on peut appeler ça un contrat de confiance, alors que ce n'est qu'un contrat de Cahors qui n'a plus lieu à Cahors, qui n'est plus signé mais qui est une aggravation par rapport au contrat de Cahors. Comprenez qui pourra ! J'ai beaucoup travaillé pour arriver à vous dire ça, mais la réalité, c'est que c'est un acte de méfiance fondamentale. Comment peut-on parler de contrat de confiance alors que l'on pointe du doigt chacune de nos communes, chacune de nos collectivités territoriales, en disant « comme on n'est pas sûr de vous, on va vous mettre des limites aux dépenses que vous pouvez effectuer » soi-disant dans le cadre de la libre administration de nos collectivités territoriales. Oui, c'est un axe de méfiance fondamentale, inacceptable ! Mais donc la question n'est pas de savoir si ces nouveaux pseudo-contrats auront des sanctions ou pas, parce qu'on nous dit « oh, peut-être qu'on pourrait voir au cas par cas », qu'il n'y aurait pas systématiquement des sanctions.

Non, ce n'est pas cela, la question. La question, c'est que nous n'acceptons pas cette tutelle supplémentaire, que nous n'acceptons pas que l'on nous désigne auprès de nos concitoyens comme de mauvais gestionnaires qui devraient être bridés par un État qui, lui, serait vertueux. Nous savons bien que ce n'est pas la vérité, et que c'est plutôt l'inverse que nous vivons, les uns et les autres.

La recentralisation était au cœur du quinquennat précédent, ça continue. Le ZAN, ah, le ZAN ! Il y avait le Pont aux ânes, je ne sais pas si c'est de même nature, mais là, nous ne manquons pas de ZAN. C'est une mécanique infernale qui risquerait de mettre beaucoup de nos territoires dans l'incapacité de se développer, et c'est bien entendu totalement inacceptable. C'est pourquoi d'un commun accord nous avons décidé, c'est un fait rarissime, d'attaquer des décrets devant le Conseil d'État.

Et puis, il paraît que la bonne nouvelle du quinquennat nouveau, c'est le CRTE, vous savez, ces contrats de relance et de transition énergétique – ou écologique, je ne sais plus très bien. Là aussi, je vais vous lancer un appel. J'ai signé mon CRTE, j'étais paraît-il le dernier en France, parce que je cherchais le bien-fondé du dispositif. Et puis, bon, je me suis dit « je ne vais pas continuer à faire ma mauvaise tête », donc nous avons décidé de signer. Et depuis, je suis comme Monsieur de Soubise, sa lanterne à la main, cherchant dans les sous-sols – je n'ai pas encore réussi à pénétrer ceux de Bercy – où seraient les crédits consacrés au CRTE. Si vous

les avez trouvés, merci de me le dire, mais en réalité c'est un processus de recentralisation, c'est un processus de fléchage de l'ensemble de nos dépenses en fonction des priorités de l'État et non pas en fonction des besoins de nos concitoyens, car ils ne sont pas toujours semblables aux demandes de l'État.

Alors, j'en viens à l'actualité chaude, si j'ose dire, c'est-à-dire la loi de finances. C'est en plein débat au Parlement, et donc je ne veux pas, moi, faire injure au Parlement de ce qui pourrait sortir des débats. Enfin, si par hasard on sort du 49.3. Alors, que dit cette loi ? Eh bien, elle renforce la recentralisation. D'abord elle aggrave la nationalisation de l'impôt en le remplaçant par des ressources qui sont à la seule main de l'État puisque la CVAE serait remplacée, d'ailleurs on ne sait pas encore aujourd'hui exactement comment, par quoi et dans quelles limites. Mais alors, la fiscalité aujourd'hui ressemble de plus en plus à un jeu de mikado. On retire un impôt ici, au risque que tout s'effondre, mais sans aucune profondeur de vue. On l'a constaté avec la taxe d'habitation. Aujourd'hui, plusieurs années après la suppression, nous ne savons toujours pas comment nous pouvons modifier les critères qui permettent la répartition de l'ensemble des dotations à l'ensemble des communes, parce que ça n'avait en aucun cas été anticipé par le gouvernement qui a décidé de la suppression de la taxe d'habitation.

Eh bien, nous sommes dans le même cas aujourd'hui avec la suppression de la CVAE. Nous avons présenté au gouvernement quatre

revendications principales pour cette loi de finances. Il y en avait beaucoup d'autres mais je ne vais énoncer que les quatre principales, j'ai eu la charge, avec des amis ici présents, de rencontrer à deux reprises les ministres des comptes publics, de la cohésion des territoires et des collectivités locales, et ça a fait presque trois heures d'entretien.

On a été écouté, malheureusement le constat est amer. D'abord, l'indexation de la DGF. Cela a été évoqué par David, je ne vais pas faire beaucoup plus long. J'aurai juste un petit point, non pas de désaccord, mais de mode de calcul, David. Moi je ne calcule pas sur l'inflation à venir, je calcule sur l'inflation de 2022, parce que nous n'avons eu aucune compensation pour l'instant en 2022 alors que nous allons être probablement à 7,5, peut-être 8 % d'inflation pour ce qui concerne le bloc communal.

Est-ce qu'on va mettre ça dans notre poche, décider qu'on aura perdu à tout jamais ces 7,5 à 8 % d'inflation, c'est-à-dire en réalité des moyens essentiels pour la vie de nos collectivités ? Donc la demande, c'est l'indexation de la DGF sur le chiffre de l'inflation de 2022 pour remettre les compteurs à jour. Et vous imaginez bien que 7,5 – alors, ce sera peut-être 7,2, qu'on me pardonne mes excès. Mais 7,2 et on nous alloue 1,74 %, pour être précis, d'augmentation de la DGF, et on nous dit, et c'est vrai, « c'est sans précédent depuis 10 ans ». Oui, mais les 10 années qui viennent de s'écouler, c'était en gros 1 % d'inflation, parfois moins. Et donc les cinq dernières années, on a perdu en gros 1 %

d'inflation par an puisque c'était la stabilité en euros courants et non pas en euros constants. Mais cette année, la stabilité, ce n'est pas 1 % d'inflation auquel nous sommes confrontés, c'est 7 – je vais arrondir. Cela veut dire que même avec 1,70 nous allons forcément, si on en restait là, perdre 5,3 % de pouvoir d'achat, de pouvoir d'action pour chacune de nos communes. Si ça ne s'appelle pas un assèchement de nos finances locales, alors je ne sais pas ce que le mot assèchement veut dire.

La suppression de la CVAE, c'était notre deuxième revendication. Donc, vous l'avez compris, la première, c'était l'indexation de la DGF, qui reste notre revendication aujourd'hui. Sur la CVAE, notre position, c'est le retrait de la suppression, et j'ai appris avec bonheur que cela avait été voté par le Sénat. Donc merci au Sénat d'avoir voté la suppression de la suppression. Malheureusement, je ne suis pas sûr que cela aille jusqu'au terme de la navette parlementaire. Et être contre la suppression de la CVAE, là aussi c'est simplement parce qu'après avoir coupé le lien entre nos communes et les citoyens en supprimant la taxe d'habitation, aujourd'hui on va supprimer un lien essentiel entre nos communes et le monde économique et surtout, c'est une fois de plus, ce serait – j'espère que ça n'arrivera pas – une nationalisation de l'impôt qui, bien entendu, sera compensée par l'État librement dans la durée sans que nous ayons la capacité de faire évoluer les choses.

Et puis, le redressement des comptes publics, quelle extraordinaire aventure ! D'abord, pourquoi

mettrions-nous les communes en maison de redressement ? Est-ce que nous avons gravement fauté ? Nous n'avons pas de déficit, la masse de nos emprunts diminue... notre dette représente 9 % de la dette publique et en plus nous nous payons nous-mêmes, nous payons nos intérêts, nous remboursons le capital, nous ne pesons en rien sur les finances de l'État. Et comment pouvons-nous accepter que ce redressement vienne ainsi nous frapper, là aussi, disant « ah, il faut qu'ils participent », comme si nous n'avions pas déjà participé déjà depuis des années et des années ? On nous a ponctionné 46 milliards sur les 10 années qui viennent de s'écouler. Est-ce que cette ponction de 46 milliards a amélioré, ne serait-ce qu'une seule des 10 années, le solde de l'État ? Je ne vais pas vous demander de chercher, j'ai cherché pour vous, ce n'est jamais arrivé. On nous a ponctionné mais cela n'a jamais amélioré les finances de l'État.

Et puis, l'énergie. Alors j'ai bien entendu, David, avec quelle science tu nous as décrit ce que serait, comment ? L'amortisseur ? On a eu des filets, on a eu des boucliers... là, ce serait l'amortisseur.

Je dois être amorti, parce que je ne comprends rien. Quand je t'ai entendu, je me suis dit « il va nous dire à la fin l'âge du capitaine » ! Eh bien non, il paraît que tu nous expliquais ce qu'éventuellement nous pourrions toucher pour venir compenser nos dépenses. Là aussi, faisons simple, il faut que la compensation soit universelle pour ne pas qu'il y ait des critères à tire-larigot, qui d'ailleurs parfois sont contradictoires entre eux. Il

faut simplement que nous puissions bénéficier du tarif réglementé, comme cela est le cas pour nos concitoyens, pour certaines de nos entreprises et, contrairement à ce qu'on dit, pas pour toutes les petites communes mais pour un certain nombre d'entre elles. Donc notre demande, elle est claire : c'est l'accès pour tous au tarif réglementé.

Voilà les quatre conditions. Alors, j'entends bien le discours, d'ailleurs, même si je ne voulais pas l'entendre, il est tellement répété par le gouvernement... On nous dit « beaucoup d'efforts sont faits ». On nous annonce des milliards à foison, c'était 6 milliards hier, pour le futur, c'était 1 milliard de prêts – alors on mélange parfois les subventions, les prêts... Bref, moi, j'ai une suggestion à vous faire, je pourrais peut-être vous la faire voter à main levée. Si vraiment cela déclenche autant de milliards chaque fois qu'il y a un Congrès des maires de France, alors je vous propose qu'on en fasse un tous les six mois. Je crains malheureusement que toutes ces annonces ne soient, pour beaucoup, que des effets qui seront payés en billets de Monopoly. Regardez de près chacune des annonces qui nous sont faites : soit elles sont pour un futur, soit nous assistons à un certain nombre de recyclages.

Prenons le filet de sécurité, au départ c'était 22 000 communes, puis cela a été 18 000, puis ça a été 12 000, puis ça a été 8 000, maintenant on nous dit peut-être 7 000. Moi je vous dis, tel qu'il est, si on dépasse 5 000, ce sera déjà un exploit.

430 millions, soi-disant pour compenser, pour l'ensemble des collectivités territoriales, pas

seulement les communes, le point d'indice. Mais le point d'indice pour l'ensemble des collectivités territoriales, c'est 2,3 milliards. Donc même si ces 430 millions trouvaient preneur, or aujourd'hui on sait que ce n'est pas le cas, c'est pour cela que le gouvernement essaie de revoir les critères, même si les 430 millions trouvaient preneur, dis-je, nous serions très loin d'une véritable compensation des 2,3 milliards qu'a coûtés, et c'était une action nécessaire à l'égard des personnels territoriaux, la révision du point d'indice. En fait de filet de sécurité, c'est une épuiette à mailles très larges, et dans lequel peu d'entre nous seront véritablement pris en compte.

Le fonds vert, tu l'as évoqué, et tu as dit que j'apporterais des précisions, je vais le faire. Je tiens toujours mes engagements, même ceux qu'on prend pour moi ! Le fonds vert, c'est une bonne idée en soi. On nous a d'abord annoncé 1,5 milliard. Et puis, moi j'avais expertisé et j'étais arrivé à 600 millions de recyclage. On me dit « ce n'est pas tout à fait ça. En tout cas à coup sûr, c'est au minimum 300 millions de recyclage ». Et maintenant on nous dit « on y met 500 millions de plus ». Alors je vous le dis très clairement, ces 500 millions, c'est un hold-up. Pourquoi ? Tout simplement parce que ces 500 millions qui viendraient en plus seraient ponctionnés sur l'argent que l'État a déjà touché pour la CVAE, qui devrait nous être distribué en 2023. 500 millions ponctionnés sur la CVAE qui devrait nous revenir en 2023. J'ai regardé à nouveau toutes les notes et j'affirme ici que demain nous ne serons pas compensés à l'euro près en ce qui concerne la CVAE parce qu'à partir du moment où l'on en

soustrait 500 millions, c'est soi-disant ce qu'il y a en plus cette année, mais ce plus, il est à nous, il n'est pas à l'État ! On nous dit « mais on vous le remet sur un fonds », mais vous savez combien il y a de crédits de paiement en 2023 inscrits au budget alors qu'on nous annonce 2 milliards ? Eh bien, le chiffre exact inscrit au budget de la France dans le cadre de la loi de finances, c'est 375 millions. Et tous les jours on communique sur 1,5 milliard d'abord, sur 2 milliards ensuite. Moi, quand j'étais enfant, sur les fortifications, cela existait à l'époque, on appelait ça le jeu du bonneteau. Ce n'est pas glorieux. Artifice de communication, là aussi.

Alors, oui, il y a quelques progrès. 320 millions sur la DGF, j'ai dit ce que j'en pensais compte tenu de ce que ça représente. J'ajoute d'ailleurs que je me réjouis pour la DSR qu'il y ait une rallonge et que je ne comprends pas pourquoi la DSU n'aurait pas elle aussi une rallonge de même ampleur alors que s'il y a de la misère dans nos zones rurales, nous savons qu'il y a aussi beaucoup de misère dans nos villes. Et donc le minimum serait au moins qu'il soit fait un effort proportionnel équivalent pour les communes qui sont en dotation de solidarité urbaine.

Voilà, à la vérité aucune de nos revendications n'a été véritablement prise en compte. Écoutés, oui. Guy Geoffroy qui était avec moi dans ces réunions, Pierre Breteau, peuvent confirmer que nous avons été écoutés, longuement, et manifestement rien n'en est sorti.

D'année en année, nous sommes de plus en plus réduits à être une variable d'ajustement, de simple

budget annexe de l'État. La pire des tutelles, c'est la tutelle financière parce qu'elle englobe toutes les autres. Il n'est pas de liberté sans moyens. Je cite souvent cette phrase de Camus qui disait « supprimez le pain du travailleur, que lui reste-t-il de liberté ? »

Eh bien nous sommes dans ce cas de figure où, peu à peu, on nous supprime la capacité de l'autonomie et donc de la liberté. Ce recul des moyens et des libertés s'apparente au supplice du garrot et pour beaucoup de nos collectivités, l'étouffement financier est là, et pour la première fois la question qui se pose, que nous nous posons tous ensemble est « comment vais-je... » D'habitude, quand on prépare son budget, on se dit « comment vais-je améliorer les services à la population ? » Mais cette année, pour beaucoup d'entre nous, peut-être sans doute tous, nous nous disons « mais quel service vais-je devoir affaiblir ou amputer ? » C'est une extraordinaire régression, et cela m'amène à ma conclusion.

Maintenant, le temps d'une véritable négociation ne serait-il pas venu ? Il n'y en a pas, il y a des conversations. Il faut sortir des faux-semblants, des pseudo-concertations qui ne servent qu'à tenter de masquer la verticalité du pouvoir, la méfiance et parfois le mépris de l'État à l'égard des collectivités locales et sont, je le dis sans ambages, un poison qui ronge la France. Cette négociation, elle est urgente. Elle doit donner vie à une grande avancée des libertés locales : consécration constitutionnelle de la commune comme cellule de base de la démocratie, autonomie financière et fiscale réelle, fin de la



tutelle préfectorale, mise en œuvre d'un principe simple : qui paie commande, qui commande paie.

Vous allez me dire, l'objectif est ambitieux. Oui, il est de libérer les énergies, de libérer les initiatives, d'impulser un véritable mouvement d'émancipation. L'État n'a rien à y perdre, mais la France a tout à y gagner. L'AMF a un rôle essentiel à jouer dans cette période troublée par tant de crises et de divisions, celui de pôle de stabilité de la République, en s'appuyant sur nos maires, les élus, les personnels municipaux, qui sont la première ligne de défense de nos concitoyens.

C'est forts de sa pluralité, de son pluralisme, que nous démontrons encore aujourd'hui, ici, que nous avons la volonté d'utiliser le pouvoir d'agir, d'utiliser le pouvoir d'agir avec combativité et liberté, pour que l'audace d'ouvrir de nouveaux espaces d'innovation, de solidarité et de fraternité l'emporte. Nos communes portent les valeurs fondamentales de la démocratie et de la laïcité au quotidien, du vivre ensemble. Toutes nos exigences tiennent dans ces deux mots : pouvoir agir.

Pouvoir agir pour aider à construire une République plus humaine, fraternelle et juste, que nos concitoyens d'Outre-mer et de Métropole attendent de leurs vœux. Cet horizon, pardonnez-moi, peut sembler aujourd'hui bien utopique et lointain. Certains n'hésiteront sans doute pas à me traiter de rêveur. Je leur réponds simplement avec Saint-Exupéry : « faites que le rêve dévore votre vie afin que la vie ne dévore pas votre rêve ».

Alors, ensemble, faisons du rêve une action pour transformer la réalité et faisons cause commune pour la République et pour la France !